

DEC133213DR20

Décision donnant délégation de signature à Mme Brigitte PAPIN, secrétaire générale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice SAINT-CRICQ, déléguée régionale, pour la circonscription Côte d'Azur

LA DELEGUEA REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux.

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision n°010017DR20 du 23 août 2001 nommant Mme Brigitte PAPIN chargée des affaires générales de la Côte d'Azur ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice SAINT-CRICQ, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à Mme Brigitte PAPIN, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le 18/11/2013

Béatrice SAINT-CRICQ